

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 21 novembre 2016 à 21h00 à l'Hôtel de ville situé au 19 rue Gendron à Fassett, à laquelle sont présents, messieurs les conseillers: Jean-Yves Pagé, Serge Villeneuve, Yohan Cardinal, Serge Gauthier et Rhéal Giroux.

Absences motivées : Claude Joubert.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Madame la mairesse, Françoise Giroux.

Est également présente : Diane Leduc, Directrice générale.

► **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Appel des conseillers
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Résolutions
 - 4.1 Demande à la MRC Papineau d'inclure une zone commerciale dans le schéma d'aménagement.
5. Varia
6. Levée de l'assemblée

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la mairesse, Françoise Giroux, déclare l'assemblée ouverte à 21h15.

2016-11-204

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par Jean-Yves Pagé que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

2016-11-205

Demande à la MRC Papineau d'inclure une zone commerciale dans le schéma d'aménagement.

ATTENDU QU' un règlement de remplacement du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) est prévu le 21 décembre 2016 à la MRC Papineau ;

ATTENDU QUE la Montée Fassett devrait avoir les usages autorisés aux abords des échangeurs situés dans le corridor de l'autoroute 50 ;

ATTENDU QUE la municipalité de Fassett souhaite pouvoir développer la Montée Fassett à des fins commerciales afin de pouvoir bénéficier de la présence de l'autoroute 50 ;

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité de Fassett permet déjà certains usages commerciaux le long de la montée Fassett à condition qu'ils soient autorisés par la CPTAQ ;

ATTENDU QUE le règlement de zonage a été jugé conforme au dernier schéma d'aménagement de la MRC Papineau, # 03197 en vigueur depuis le 25 février 1998 ;

Il est proposé par Serge Gauthier et résolu;

QUE la municipalité de Fassett demande à la MRC Papineau d'inclure une orientation de zone commerciale dans le remplacement du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR).

Adopté à l'unanimité

Varia

2016-11-206

Levée de l'assemblée

21h30 Il est proposé par Yohan Cardinal que la présente assemblée soit et est levée.

Adopté à l'unanimité.

Françoise Giroux
Présidente d'assemblée

Diane Leduc
Directrice générale